

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 juin 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Présents :

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER
Jean Jacques VAISSIER
Béatrice CARTAYRADE
Olivier PRAT
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Audrey LAFARGE
Andrée BROUSSE
Mireille LEOTY
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Olivier PRAT,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusé :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2023-06-30 / 3	Rénovation des logements de la Gendarmerie : approbation du projet
----------------	--

Madame le Maire expose le projet de rénovation des logements de la Gendarmerie de Mauriac.

Considérant que ce projet est éligible au titre de l'appel à projet « Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires », dit Fonds Vert et son volet rénovation énergétique des bâtiments publics locaux porté par l'Etat.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds Vert pour la rénovation des logements de la Gendarmerie de Mauriac, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	1 429 000 €	Fonds Vert (30 %)	428 700 €
		Région (7 %)	100 000 €
		Conseil Départemental du Cantal (reliquat subvention 9,35 %)	133 571 €
		Contrat Cantal Ville (17,55 %)	251 085 €
		Autofinancement (36,10 %)	515 644 €
Total	1 429 000 €	Total	1 429 000 €

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de rénovation des logements de la gendarmerie de Mauriac.

Vu l'appel à projet « Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires »,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

APPROUVE le projet de rénovation des logements de la Gendarmerie de Mauriac.

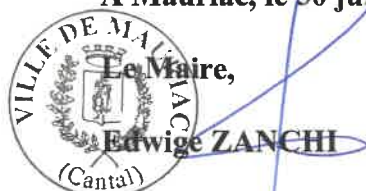
APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement au titre du projet « Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires »,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 30 juin 2023



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 12/07/2023	
Reçu en préfecture le 12/07/2023	
Publié le 17/07/2023	
ID : 015-211501200-20230630-DELB20230630_3-DE	

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1